



Émancipation mineur temps procédure

Par Keither

Bonjour, effectuant mes études en septembre à 1000km de chez mes parents et souhaitant bénéficier du garant Visale accessible seulement aux mineurs émancipés. Nous avons entamé la procédure et sommes convoqués le 5 juillet au tribunal : aurons-nous donc la réponse ainsi que le papier à la fin de l'audience ou bien plusieurs semaines après ?
Merci d'avance